

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

ID : 016-211600648-20241126-202475-DE

**MAIRIE de BRIGUEUIL
CHARENTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 novembre, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

**Présents : 12
Procuration : 01
Votants : 13**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2024

**Pour : 13 Contre : 00
Abst./Blancs/Nuls : 00**

PRESENTS : Mmes et M. ROUGIER R., GROS B., DESCOURVIERES R., BEAULIEU Cl., OZENNE N., ROCHE D., GOURSAUD Ch., ROCHER Ch., FREMERY Cl., COUTANT M., LAVAUZELLE I., TERNET C. .
ABSENTS : JOULIA G. (excusé), GUENE F. .

Mme TERNET Carole a été élue secrétaire de séance.

Affiché le : 02 décembre 2024 M. JOULIA Guillaume a donné procuration à Mme GROS Bernadette.

OBJET : Avis de portée générale sur les demandes d'installation de parcs photovoltaïques au sol sur la commune de BRIGUEUIL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des nombreux démarchages en mairie de la part de sociétés spécialisées dans l'implantation de parcs photovoltaïques au sol.

Pour faire face au dérèglement climatique, les énergies renouvelables se développent rapidement : énergie éolienne, géothermie ... et notamment le solaire. Développer des parcs photovoltaïques est le meilleur moyen de profiter de cette énergie, qui apparaît comme une excellente solution pour réussir la transition énergétique et atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Les parcs photovoltaïques produisent de l'électricité de manière écologique et illimitée grâce aux rayonnements du soleil.

Un parc photovoltaïque est destiné aux projets de grande ampleur et permet d'exploiter des terrains, comme des friches industrielles ou d'anciennes décharges, sur de nombreux hectares. Néanmoins, ces terrains doivent respecter certains critères, être facilement accessibles et à proximité d'un réseau électrique pour être raccordés.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'étudier les projets d'implantation de parcs photovoltaïques au sol, pour des surfaces maximales de 7 hectares, et sur des terres non cultivables.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- à l'unanimité, par vote à main levée,

Considérant que les installations de parcs photovoltaïques au sol contribuent à accroître la production d'énergie renouvelable,

- ne s'oppose pas aux projets d'implantation de parcs photovoltaïques au sol, sous réserve que la superficie exploitée maximale soit de 7 hectares, et uniquement sur des terrains non cultivables.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A BRIGUEUIL le 02 décembre 2024,



Le Maire
Robert ROUGIER